



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

L'architecte des Bâtiments de France
Chef de l'unité départementale de l'architecture
et du patrimoine

à

Magalie LAFABREGUE

Affaire suivie par : Laurence Bertin
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de l'Aude
Tél. : 04 68 11 78 26
Courriel : laurence.bertin@culture.gouv.fr

Carcassonne, le 14/05/2024

Objet : Modification simplifiée n°4 du PLUi-H de la CCLA

Copie : secrétariat de la CDNPS

Vous sollicitez l'avis de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine concernant le projet de modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat et de Schéma de Cohérence Territoriale (PLUi-H valant SCoT) de la communauté de communes des Pyrénées. J'ai l'honneur de vous faire part des éléments suivants :

La modification simplifiée a pour objectif d'intégrer la création de parcs photovoltaïques au sol en discontinuité de l'urbanisation existante sur les communes de Quillan et de Saint-Julia-de-Bec.

Si le projet a été revu à la baisse depuis Pôle Energie d'avril 2022 en évitant les zones sommitales des reliefs, l'UDAP de l'Aude regrette toutefois l'implantation multi-sites qui génère un mitage du paysage dans l'environnement naturel encore extrêmement préservé.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

François BRETON